



# CONTOPP®

PLASTIFIANT POUR CHAPE 65

Numéro d'article: 20.165

## Fiche technique

### Fonction

- Meilleure homogénéité de la chape
- Très forte action plastifiante et taux de rétention de l'humidité satisfaisant
- Adapté aux sables très riches en fine

### Domaine d'utilisation

- Confection de chapes ciment adhérentes et flottantes faciles à étaler et à lisser avec agrégats problématiques (sables riches en fine)
- Confection de chapes prévues pour un chauffage par le sol

### Caractéristiques

Couleur:	vert
Consistance:	liquide
Densité (à 20°C):	1,05 ± 0,01 g/ml
Température de mise en œuvre:	supérieure à +5 °C
Conservation:	environ 12 mois – stocker à l'abri du soleil et du gel
Conditionnement:	Bidons en PE-HD: 20 kg nets Fûts en polyéthylène: 230 kg nets Conteneurs: 1100 kg nets

### Matières de base

- Le plastifiant pour chape 65 CONTOPP® est compatible avec CEM I et CEM II conformément à la norme NF EN 197.
- Convient particulièrement pour des agrégats problématiques avec des sables riches en fine!

### Mise en œuvre

- Respecter le dosage (0,20 % à 0,50 % du poids du ciment)
- Incorporer le produit au mélange gâché.
- Tenir compte de l'économie d'eau!
- Ordre d'incorporation des composants lors de la réalisation du mélange:
  1. Moitié de la quantité de sable totale
  2. CEM
  3. Eau
  4. Plastifiant pour chape 65 CONTOPP®
  5. Quantité de sable restante (seconde moitié)
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants.

### Conditions climatiques pour la construction

- Pendant la durée de la prise, protéger la chape des courants d'air et de l'ensoleillement direct
- Eviter un séchage trop rapide des surfaces fraîches
- Construction et préparation du chantier conformément à la norme NF EN 13813.

### Mesure de la maturité de pose (pour le revêtement)

Avant la pose du revêtement, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par l'entreprise de pose selon la méthode CM (bombe à carbure).

## CARACTÉRISTIQUES

## DONNÉES TECHNIQUES

## INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

### Mesure de l'humidité résiduelle selon la méthode CM

- La valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être régulièrement agitée au cours de ce laps de temps.
- Avant la pose du revêtement de sol, consulter dans le DTU concerné le taux d'humidité résiduel maximal toléré.

## INDICATIONS PARTICULIÈRES

### Compatibilité avec les produits de la gamme CONTOPP®

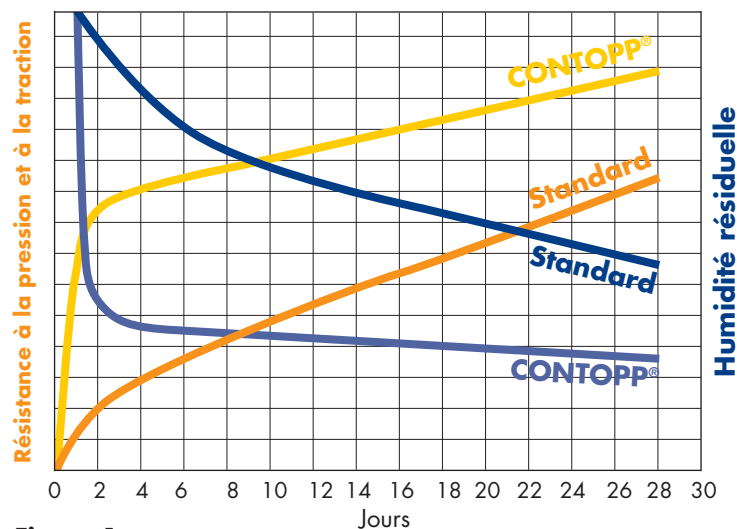


Figure 1

- La combinaison de produits issus de la gamme CONTOPP® permet d'améliorer certaines propriétés telles que processus de séchage, résistance et maniabilité (voir figure 1).

### Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- Les plastifiants pour chape CONTOPP® sont concentrés, exempts de solvants, de chlorures et sans danger pour l'environnement.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas. La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation des plastifiants pour chape CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

### Normes et directives de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1 : Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants.
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.

### Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Étant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.

## INDICATIONS GÉNÉRALES